



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 28 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 28

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_031

Plan de financement et demande de subvention – Biodéchets

Monsieur Alain Perret, Vice-Président, rappelle qu'à l'échelle nationale, les Ordures Ménagères Résiduelles des ménages sont composées de 30 % de déchets putrescibles. Ce taux s'applique également pour le Sitcom dont les dernières caractérisations présentent un taux de déchets putrescibles comparable.



Monsieur le Vice-Président précise que la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi n° 102 du 10 février 2020, dite loi Agec), précise que le tri à la source des biodéchets s'oblige à tous et que dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes développe sa politique de généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes propose aux résidents plusieurs solutions de tri à la source des biodéchets :

- Une gestion de proximité des biodéchets avec une offre de composteurs gratuits pour les foyers résidents en maison individuelle et un service de compostage collectif en pieds d'immeuble pour l'habitat collectif
- La mise en place d'une collecte de biodéchets pour l'habitat vertical dans les communes les plus denses au travers l'installation de bornes dédiées aux biodéchets et la distribution gratuite d'outils de pré collecte : bioseaux ajourés et sacs en papier.

Chacune de ces solutions a nécessité des investissements sur l'année 2023 qui doivent être maintenus en 2024 afin que la politique de généralisation du tri à la source des biodéchets soit équivalente sur tout le territoire du Sitcom.

Monsieur le Vice-Président précise que le programme d'investissement s'étend sur une durée de 3 ans et que le plan de financement est prévisionnel s'attachant aux investissements de l'année 2024. Il tient compte de l'estimation des ressources des financeurs sollicités et/ou leurs proratisations sur 2024 lorsque le financement est prévu sur l'entièreté du projet.

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous et explique que le Département des Landes est en mesure de soutenir ces initiatives au travers son règlement d'intervention pour « la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés ».

Gestion de proximité des biodéchets :

| Dépenses prévisionnelles estimatives | | Ressources | | |
|--------------------------------------------|----------------|------------------------|------|----------------|
| Objet | Montant € HT | Financeurs | Taux | Montant € |
| Composteurs individuels et ses équipements | 216 600 | Département des Landes | 35% | 75 810 |
| | | Sitcom 40 | 65% | 140 790 |
| Total | 216 600 | | | 216 600 |

Mise en place de la collecte des bornes biodéchets :

Fort d'une étude territoriale pour la mise en place d'une collecte des biodéchets, le Sitcom a installé environ 120 bornes biodéchets en 2023 et doit déployer cette offre de collecte sur l'ensemble des communes disposées à être équipées en 2024. De nouveaux investissements sont à prévoir afin d'assurer la réussite de cette opération sur tout le territoire.



| Dépenses prévisionnelles soumises à présentation du dossier de subvention | | Ressources | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet | Montant HT | Financeurs | Taux | Montant HT |
| Abris-bacs et leur installation | 37 886 € | ADEME | 44% dans la limite de 8 € par habitant sur l'ensemble du projet soit une estimation de 38,82% du montant éligible de la politique collecte en borne | <i>Montant annuel estimé et proratisé à l'investissement présenté</i> 14 707,35 € |
| | | Département des Landes | 35% | 13 260,10 € |
| | | Sitcom 40 | 26,18 % | 9 918,55 € |
| Total | 37 886 € | | 100 % | 37 886 € |

Vu le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

Considérant le souhait de la collectivité de satisfaire à l'obligation de tous les foyers au tri à la source des biodéchets

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les projets d'investissement en faveur du tri à la source des biodéchets mentionnés ci-dessus

Approuve les plans de financement prévisionnels présentés ci-dessus

Autorise Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

